

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.

DATE DE CONVOCAION : 15 décembre 2023.

PRÉSENTS : Dominique PIRMET, Françoise ABÉLARD, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MENARD, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Brian DUFFY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Virginie HARSCOËT, Marie-Annick HERVOUET.

ABSENTS : Marielle JEANNEAU, excusée, qui a donné pouvoir à Dominique PIRMET.
Thierry CREIS, excusé, qui a donné pouvoir à Jacques NUAUD.
Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.
Gérard GADAIS, excusé, qui a donné pouvoir à Jean-Guy CORNU.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Estelle PIFFETEAU, excusée.

QUORUM : 14

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Virginie Harscoët (proposition dans l'ordre du tableau).

Préambule :

- présentation du spectacle « Like me » de la Compagnie « Dans l'arbre » par Baptiste Turpaud (spectacle joué le 12 mai 2024 à 14 h 30 et 17 h à la piscine Aqua'val Maine),
- approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Vote des tarifs communaux pour l'année 2024.

↳ Étude et approbationdélibération n° 1

B - Révision des tarifs de location des salles et de facturation de la vaisselle endommagéedélibération n° 2

C - Modification de l'installation de chauffage de l'église.

↳ Demande de subvention au titre de la D.SILdélibération n° 3

2 - TRAVAUX URBANISME.

A - Construction de cellules commerciales et d'une boucherie.

↳ Autorisation de signature d'avenantsdélibération n° 4

↳ Modification du C.C.A.P. du dossier de Consultation des entreprise - précision sur la nature des prixdélibération n° 5

B - Extension de la maison des enfants.

↳ Autorisation de signature d'un avenantdélibération n° 6

C - Acquisition des parcelles cadastrées section ZT n° 561 et 572 auprès de la société T.K.

Promotion et engagement de classement en zone non constructible.

↳ Autorisation de signature de l'acte notarié.....délibération n° 7

3 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 02.

Secrétaire de séance : Virginie Harscoët.

Préambule :

- présentation du spectacle « Like me » de la Compagnie « Dans l'arbre » par Baptiste Turpaud (spectacle joué le 12 mai 2024 à 14 h 30 et 17 h à la piscine Aqua'val Maine),

Après l'évènement majeur de l'année dernière organisé au parc du Plessis, le service culturel communautaire propose cette année un nouveau spectacle, un peu atypique, qui se déroulera à la piscine Aqua'Val Maine, autour d'une déambulation dans l'équipement, en présence de public. L'idée principale est de produire une expérience culturelle dans un lieu de sport. Le spectacle raconte l'histoire d'un champion d'apnée en mal d'image qui devient le héros du jour après avoir sauvé de la noyade un enfant dans une piscine. Au final, il s'agit d'un spectacle qui dénonce les travers des réseaux sociaux.

Une petite jauge d'environ quarante personnes sera acceptée pour chaque représentation. La Commune sera sollicitée pour versée une participation financière.

- Après lecture, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Vote des tarifs communaux pour l'année 2024.

↳ Étude et approbation.

D. Vallet fait savoir que la Commission propose de maintenir le niveau des tarifs communaux pour l'année 2024.

Il est par ailleurs envisagé d'ajouter à la grille :

- un tarif de 900 € par case du colombarium actuellement en cours de construction,
- une caution de 100 € à l'occasion de l'utilisation de l'écran de projection de l'espace des Richardières,
- le paiement de 51 €, 20 € ou 10 € en cas de perte respective d'une clé de l'espace des Richardières, des locaux du club de football ou d'un autre bâtiment communal,
- le paiement de 12 € en cas de perte d'un badge.

À l'inverse, il est proposé à l'assemblée de supprimer la possibilité de prêter le vidéoprojecteur de la salle des Ajoncs, pour des raisons de sécurité.

J. Nuaud regrette le fait de disposer de matériel dans la salle qui au final n'est pas utilisable.

D. Vallet rappelle que l'objectif est de préserver un matériel coûteux.

J. Nuaud souhaite également avoir des informations complémentaires sur le coût d'une place du colombarium.

D. Vallet précise à ce sujet que la proposition initiale (1 237 €) était trop élevée par rapport aux tarifs des caveaux. L'idée est de ne pas faire de bénéfice. À ce coût (900 €), s'ajoutera, pour les familles, celui de la concession choisie.

L. Limon-Duparcmeur aimerait connaître le prix moyen dans les autres communes.

D. Pirmet fait savoir qu'il varie entre 300 et 1 500 €.

V. Harscoët se questionne par ailleurs sur la caution appliquée pour les barnums.

D. Vallet précise qu'il s'agit dorénavant d'un montant forfaitaire, quel que soit le nombre de barnum réservé.

La grille des tarifs communaux pour l'année 2024 est validée à l'unanimité.

B - Révision des tarifs de location des salles et de facturation de la vaisselle endommagée.

La Commission finances propose d'augmenter les tarifs de location des salles de 6 % en moyenne, en particulier pour tenir compte du renchérissement du coût de l'énergie et des coûts de personnel, les tarifs portant sur la vaisselle endommagée restant de leur côté inchangés.

D. Vallet ajoute qu'un tarif a été prévu pour les associations hors commune qui peuvent désormais louer les salles communales. Suite à plusieurs demandes enregistrées en 2023, la location d'une salle à la demi-journée est également proposée.

Pour finir, il est clairement indiqué dans la grille que la réservation de la cuisine est obligatoire pour toutes les préparations culinaires, l'idée étant de rendre impossible, pour des raisons de sécurité, la cuisson de plats directement dans les salles.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

C - Modification de l'installation de chauffage de l'église.

↳ Demande de subvention au titre de la D.SIL.

Dans une optique d'amélioration du confort et de rationalisation des dépenses énergétiques, le cabinet S.L.V.I. a été missionné pour étudier plusieurs solutions de modification de l'installation de chauffage de l'église.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention au titre de la D.SIL (subvention de l'État) pour financer en partie cette opération.

M. le Maire rappelle que le système de chauffage de l'église est aujourd'hui localisé au sous-sol de la salle municipale et qu'il va être supprimé avec les futurs travaux de rénovation du presbytère. Le générateur d'air chaud actuel date de 1975. 4 options sont proposées par le maître d'œuvre : l'installation d'un nouveau générateur, la mise en place de lustres avec des radiants électriques, la mise en place de radiants électriques sur mâts au sol ou la mise en place de moquettes chauffantes électriques. L'installation devra au préalable recevoir l'avis de la Direction régionale des affaires culturelles dans la mesure où l'église est inscrite au répertoire des monuments historiques. La solution la plus chère, les moquettes chauffantes est estimée à 180 000 € H.T.

B. Duffy s'interroge sur le fait que ce soit la Commune qui doit prendre en charge ces travaux.

M. le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du bâtiment et qu'elle doit à ce titre assumer les dépenses d'investissement.

À l'unanimité, l'assemblée approuve cette opération et le dépôt du dossier de demande de subvention correspondant.

2 - TRAVAUX URBANISME.

A - Construction de cellules commerciales et d'une boucherie.

↳ Autorisation de signature d'avenants.

En raison notamment de l'aménagement de 2 cellules au lieu des 3 prévues initialement et de l'actualisation du marché, les entreprises titulaires ont été appelées à mettre à jour leurs offres.

La signature des avenants correspondants doit désormais être autorisée par l'assemblée, sur les bases suivantes :

- lot n° 2 - maçonnerie - gros œuvre (S.A.R.L. Jaumouillé) : - 1 418,33 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 221 000 € H.T.,
- lot n° 3 - charpente bois (entreprise Douillard) : + 2 775,50 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 15 800,25 € H.T.,
- lot n° 4 - charpente métallique - couverture - bardage (entreprise Renou) : - 11 555,80 € H.T., pour un marché initial d'un montant de 109 386 € H.T.,
- lot n° 5 - étanchéité (entreprise Ouest Étanche) : + 30 512,56 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 59 249,38 € H.T.,
- lot n° 6 - menuiseries extérieures (entreprise Charrier S.A.S.) : + 26 608,05 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 66 500 € H.T.,
- lot n° 7 - enduits (entreprise Lift Face) : + 3 921,30 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 11 601,85 € H.T.,
- lot n° 8 - cloisons sèches - doublage (Stil Plâtre) : - 12 079,95 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 33 000 € H.T.,
- lot n° 9 - menuiseries intérieures (entreprise Arcobois) : - 1 322,30 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 7 933,68 € H.T.,

- lot n° 10 - faux plafonds démontables (entreprise Jacky Hervouet) : - 1 596,19 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 11 300 € H.T.,
- lot n° 12 - revêtements de sols durs - faïences (entreprise Maleinge) : - 22 302,93 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 72 085,49 € H.T.,
- lot n° 13 - peinture (entreprise Abitat Services) : - 4 384,24 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 12 458,93 € H.T.,
- lot n° 15 - plomberie - chauffage - ventilation - climatisation (entreprise Jérôme Poilane) : - 23 910,09 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 76 930,99 € H.T.,
- lot n° 16 - électricité (entreprise R&D Énergie) : - 11 504 € H.T. pour un marché initial d'un montant de 61 571 € H.T.

le tout, pour un total cumulé de - 26 256,42 € H.T.

M. le Maire précise qu'une partie des travaux complémentaires, en l'occurrence pour les lots 5 et 6, repose sur des éléments de sécurité à prévoir pour la Caisse d'Épargne. Ce coût supplémentaire sera refacturé via le loyer qui sera appliqué.

B. Duffy souhaite connaître le montant de ce loyer.

M. le Maire précise à ce sujet que le coût total de l'opération devrait bientôt être connu, une fois ces avenants votés et que les loyers vont pouvoir être calculés. Deux types de loyers seront appliqués, un pour la boucherie et la deuxième cellule et l'autre pour la Caisse d'Épargne. Une petite partie des futurs bâtiments sera par ailleurs vendue en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) aux propriétaires des murs de la boulangerie voisine pour permettre son extension.

L'objectif des loyers est uniquement de rembourser le coût des travaux et le coût de l'emprunt, sur 20 ans. L'idée est de ne pas faire de profits afin de pouvoir attirer plus facilement des commerces. La recherche des commerçants est en cours, avec déjà des contacts approchés.

J. Nuaud fait savoir que ce projet s'est éloigné de l'objectif initial qui était orienté vers le commerce local et de proximité et qu'il votera en conséquence contre la signature des avenants.

B. Duffy regrette également que ce soit une banque qui va occuper une partie des locaux.

M. le Maire rappelle qu'à son sens le commerce local est constitué de l'ensemble des commerces et services locaux.

La signature des avenants est acceptée par 19 voix pour et 3 voix contre.

↳ Modification du C.C.A.P. du dossier de Consultation des entreprise - précision sur la nature des prix.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières rédigé par le maître d'œuvre de l'opération comprend une incohérence au niveau de la nature des prix, dans la mesure où ils sont annoncés par erreur non actualisables dans l'article 9.00 et actualisables dans l'article 9.04.

Il est donc proposé à l'assemblée de préciser expressément par délibération le caractère ferme et actualisable de ceux-ci.

M. le Maire ajoute que l'actualisation des prix est fortement demandée par les entreprises car les prix des matières premières sont en hausse régulière depuis 2 ans.

Cette précision est acceptée à l'unanimité.

B - Extension de la maison des enfants.

↳ Autorisation de signature d'un avenant.

En cours de chantier, des modifications du marché ont été demandées auprès de l'entreprise A.B.C. Revêtements, en particulier la suppression partielle du sol dans la salle d'activités et la remontée en plinthe dans les toilettes, induisant une moins-value de 690,18 € T.T.C., ce qui ramène le montant du lot à 10 092,86 € T.T.C., soit - 6,4 %.

La signature de cet avenant est acceptée à l'unanimité.

C - Acquisition des parcelles cadastrées section ZT n° 561 et 572 auprès de la société T.K. Promotion et engagement de classement en zone non constructible.

↳ Autorisation de signature de l'acte notarié

Un accord a été trouvé avec l'association syndicale des propriétaires des Jardins de la Ville en vue de l'acquisition par la Commune, au prix de l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section ZT n° 561 et 572, appartenant toujours au lotisseur, la société T.K. Promotion.

Ces parcelles permettent notamment la continuité des liaisons douces entre le parc du Plessis et les lotissements des Jardins de la Ville.

La transaction doit être autorisée par l'assemblée. Il est par ailleurs proposé que la Commune s'engage dans la délibération sur le classement de ces parcelles en zone non constructible.

M. le Maire confirme ces échanges avec l'association syndicale libre du lotissement pour que la Commune récupère ces deux terrains afin d'y planter des arbres, l'entretenir à condition que ces espaces soient inscrits en zone non constructible, d'autant plus qu'il s'agit d'une zone humide.

J. Nuaud propose qu'au prochain Plan local d'urbanisme, ces parcelles soient adossées au zonage du parc du Plessis pour bénéficier du même classement.

M. le Maire valide cette idée dans le sens où c'est un des objectifs de la délibération.

J. Nuaud souhaite avoir des informations sur les autres espaces verts du lotissement. Vont-ils être transférés dans le domaine public communal ?

M. le Maire rappelle que la collectivité a décidé, sauf exception particulière, de ne plus reprendre les parties communes pour éviter de nouvelles charges alors que la taxe d'habitation n'est plus payée par les habitants.

La signature de l'acte notarié est acceptée à l'unanimité.



3 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Questions des élus.

- Après une première année d'activités de la police municipale, peut-on avoir un retour de son activité et un bilan de M. Stéphane Pichot en lien avec la création et l'appropriation de ce nouveau poste ?

M. le Maire fait savoir que le policier municipal tient un bilan d'activité très à jour. Il intervient à temps plein sur le territoire communal et ses tâches sont très variées, entre la gestion de procédures administratives et les interventions sur le terrain, notamment, pour 2023 : gestion de 30 dépôts sauvages d'ordures ménagères, interventions lors de différents de voisinage, de divagation animaux (25), de procédures de fourrières (7), lors de 2 incendies pour sécuriser les lieux, à l'occasion d'animations ou de cérémonies (14), pour des stationnements illicites (60 fois, la plupart du temps pour des poids-lourds qui ne respectent pas l'interdiction d'accès au parking des Tanneries), pour des constats d'urbanisme (12), pour la mise en place de la vidéoprotection, la gestion du marché hebdomadaire, la remise à jour du fichier de contacts des entreprises, des formations, des opérations tranquillité vacances. Stéphane a par ailleurs effectué 90 patrouilles pédestres en particulier dans le parc du Plessis, 206 points école, 57 opérations de police de route (convois exceptionnels en particulier), la pose de scellés et des temps de surveillance véhiculée y compris dans les villages.

- Suite à la délocalisation de l'association Semes, sait-on quel sera son devenir et comment notre Commune peut continuer à soutenir cette association d'insertion par le travail ? Cette question peut-elle être soumise à débat lors du conseil municipal ?

M. le Maire rappelle que l'association Semes est une association libre et que le Conseil municipal n'a pas à s'immiscer dans son fonctionnement, d'autant plus que la Commune n'est pas compétente en matière de réinsertion professionnelle. La collectivité lui a laissé un délai d'un an pour qu'elle puisse se réorganiser et il

n'y a pas d'inquiétude à avoir pour qu'elle trouve un nouveau local comme la Récupérette et l'association du grand détournement ont pu le faire à une époque lorsqu'elles se sont relocalisées.

Les baux signés entre la Commune et Semes recouvrent une période de 17 ans et 5 mois, ce qui représente déjà un effort important. M. le Maire rappelle que les locaux utilisés aujourd'hui sont une hérésie en matière de consommations énergétiques prises entièrement en charge par la Commune. Et aujourd'hui, la collectivité a un besoin impératif de récupération de ces bâtiments afin de libérer l'espace de stockage des Richardières qui va être transformé en espace jeunes courant 2024.

- M. Maire fait part à l'assemblée que le marché de Noël a été un très beau succès cette année. Il n'a recueilli que des félicitations à ce sujet et il souhaite remercier vivement tous les élus, les agents et les bénévoles qui sont intervenus à cette occasion. Le lieu est très adapté et est destiné à être conservé pour les prochaines années.

☞ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

1. Marchés signés.

- Acquisition de 10 ramettes de 500 lettres à en-tête pour la mairie : 348 € T.T.C. (Fabrègue),
- animation de la cérémonie des vœux de M. de le Maire : 4 500 € T.T.C. (Cabanon Prod),
- soirée élus - agents - préparation du cocktail : 1 074 € T.T.C. (La Cuisine Gourmande),
- achat de chèques Cadhoc : 2 418 € T.T.C. (Up Cadhoc),
- école publique Gustave-Roch :
 - fourniture et pose de deux bloc-portes coupe-feu : 1 758,53 € T.T.C. (Le Copeau),
 - pose d'un plafond anti coupe-feu : 1 250,12 € T.T.C. (C2MV),
 - déplacement d'éclairages et de 2 blocs de sécurité : 667,39 € T.T.C. (R&B),
- acquisition d'engrais pour le terrain de football : 1 869,40 € T.T.C. (edp),
- extension de l'installation d'alarme aux nouveaux locaux aménagés dans le centre technique municipal et déplacement du clavier de commande : 1 887,76 € T.T.C. (Adatec),
- création d'une ligne électrique supplémentaire dans les cuisines de l'espace des Richardières (puissance insuffisante pour les fours des traiteurs) : 1 185,24 € T.T.C. (Terceo),
- acquisition de 26 gabions pour les 2 parkings à aménager le long de la R.D. 117, en bordure du parc du Plessis : 7 737,60 € T.T.C. (edp),
- fourniture et pose de la clôture de la cour de la Maison des enfants : 24 700,00 € T.T.C. (Avril en Maine),
- remplacement des pneus du chariot élévateur : 1 447,30 € T.T.C. (R.G. Agri),
- remplacement de deux plaquettes de frein du camion benne : 465,36 € T.T.C. (Garage Pluchon),
- contrôle triennale de l'installation S.S.I. de l'espace des Richardières (contrôle obligatoire complémentaire au contrôle annuel effectué par Tifaly) : 600 € T.T.C. (Dekkra),
- acquisition de fournitures pour l'accueil périscolaire : 200,18 € T.T.C. (Frimaudeau),
- transport des élèves maternels de l'école Gustave-Roch à l'occasion du spectacle de Noël des écoles : 164 € T.T.C. (Augereau Autocars),
- acquisition de guirlandes complémentaires pour la mairie : 401,98 € T.T.C. (Rexel),
- acquisition d'un kit de réparation de la bâche du tapis de lutte : 47,62 € T.T.C. (Modugame),
- acquisition de documents d'état civil : 85,08 € T.T.C. (La Poste),
- enduit d'un mur de clôture du centre technique municipal : 1 728 € T.T.C. (H.J. Maçonnerie),
- parc du Plessis - chemin et travaux de génie-civil et de réseaux pour les stationnements : 45 900 € T.T.C. (Baudry T.P.),
- remplacement d'une lanterne rue de l'Épeautre : 714,38 € T.T.C. (T.E. 44),
- acquisition de 3 cendriers en plastique : 449,10 € T.T.C. (Manutan),
- acquisition de 4 cendriers sur pied en béton : 741,03 € T.T.C. (Prozon),
- travaux d'électricité et d'A.E.P. pour le parc du Plessis : 8 573,39 € T.T.C. (BmTec),
- acquisition de fournitures pour l'accueil périscolaire : 154,90 € T.T.C. (Frimaudeau) et 383,08 € T.T.C. (Wesco),
- acquisition de fournitures pour la mairie : 220,23 € T.T.C. (Frimaudeau),
- révision et réparation du robot de tonte : 1 785,77 € T.T.C. (Agri & motoculture services),
- mise à niveau de l'installation d'extincteurs de l'école Gustave-Roch : 191,59 € T.T.C. (Extincteurs nantais),
- entretien et réparation du broyeur : 1 035,40 € T.T.C. (Equi'Jardin Atlantic),
- opération savoir rouler à l'école pour les élèves de C.M. 1 et C.M. 2 de l'école Notre-Dame La Maine : 3 900 € T.T.C. (La Solid),
- acquisition d'un aspirateur pour le restaurant scolaire : 177,58 € T.T.C. (Atlantique Électro Services),
- acquisition de livres pour la bibliothèque : 334,22 € T.T.C. (Presse Librairie le Vendéen),
- acquisition de livres mangas pour la bibliothèque : 651,84 € T.T.C. (Les Trois Mondes),
- réalisation d'un constat d'huissier en lien avec le chantier des cellules commerciales : 180 € T.T.C. (Selarl Exact),
- location d'un groupe électrogène pour le marché de Noël : 470,96 € T.T.C. (PG.Services),
- fourniture du buffet pour les vœux de M. le Maire : 4 050 € T.T.C. (Boucherie Epiard),
- fourniture d'un drapeau pour les anciens combattants : 876,55 € T.T.C. (D2GI) avec participation de la Commune de Remouillé à hauteur de 50 %,
- acquisition d'un drapeau sur pied et d'une écharpe pour M. le Maire : 1 127,40 € T.T.C. (Aviso),
- modification de l'installation de vidéo-projection de la salle du Conseil - remplacement du vidéoprojecteur actuel par un nouveau équipé d'un dongle : 2 047,31 € T.T.C. (Multiscénic),
- remplacement d'une armoire froide de l'espace des Richardières : 3 136,45 € T.T.C. (Corbé Cuisine),

- fourniture de pass pour divers bâtiments afin de les raccrocher à l'organigramme principal des clés (principalement pour les nouveaux locaux de la maison des enfants) : 4 264,01 € T.T.C. (DFC²),
- aménagement du chemin de la Distillerie (tranches 1 et 2) et traitement de l'entrée du bourg sur la R.D. 137 (tranche 3) : 177 676,72 € T.T.C. (Baudry T.P.),
- acquisition de pots de miel pour l'accueil périscolaire : 210 € T.T.C. (M. Claude Loeuillet),
- acquisition d'une protection murale à coller dans la salle de lutte : 1 409,00 € T.T.C. (Décathlon),
- mise en place de mousses entre le tapis et le mur avec bâche de recouvrement : 662,42 € T.T.C. (Modugame M.G. Sport),
- réservation de deux salles Escape Game le 16 février pour remercier les bénévoles de la bibliothèque : 260 € T.T.C. (Escape Yourself Montaigu).

2. Déclaration d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
23A0044	25/10/2023	08/11/2023	Rue du Relais des Chasseurs et rue de la Ville (voirie et espaces communs du lotissement Les jardins de la Ville I et II)	S.A.S. T.K. Promotion M. Tadeusz Kucharczyk
23A0045	03/11/2023	17/11/2023	La Trelitière (lot 9 du lotissement la Trelitière)	S.A.S. Metay Promoteur Immobilier M. Alexandre Metay
23A0046	04/11/2023	21/11/2023	La Chaussée (terrain)	Mme Christine Poisson
23A0047	13/11/2023	17/11/2023	La Trelitière (lot 5 du lotissement la Trelitière)	S.A.S. Metay Promoteur Immobilier M. Alexandre Metay
23A0048	20/11/2023	29/11/2023	16 bis le Haut-Coin (habitation sur terrain)	M. Camille Douillard
23A0049	11/12/2023	19/12/2023	18 la Basse-Poterie (habitation)	M. Fabien Thizon Mme Charlotte Martineau
23A0050	11/12/2023	19/12/2023	18 la Basse-Poterie (garage)	M. Fabien Thizon Mme Charlotte Martineau
23A0051	12/12/2023	19/12/2023	19 rue des Meuniers (habitation)	M. Christian Manceau

M. le Maire lève la séance à 20 h 12.

Le Maire

Jean-Guy CORNU

La Secrétaire de séance

Virginie HARSCOËT